JUIN 2019 | VOLUME 23, Nº 2 | spfbsl.com

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Perspectives Forêts

Sommaire

2 INFO-MARCHÉS
Marchés des bois à pâtes, papiers, panneaux et biomasse

3 ACHETEURS DE BOIS DE SCIAGE
Prix et spécifications des acheteurs de bois de sciage

5 AVEZ-VOUS VOTRE CERTIFICAT DE PRODUCTEUR?

6 FORMATIONS
Offre de formations pour 2019-2020

RETOUR SUR LES AGA

La 61e assemblée générale annuelle a rassemblé les délégués du SPFBSL et des représentants de l'industrie forestière, à Rimouski le 7 mai dernier alors que les administrateurs présentaient le deuxième meilleur bilan annuel depuis 1993, toutes destinations et essences confondues, avec près de 1 210 000 m3s. Le Syndicat demeure toujours confiant de mettre 1 500 000 m3s en marché en 2019. L'industrie est preneuse de bois et les nouveaux services mis en place lors de la dernière année sont prometteurs.

Trois projets de résolution ont été présentés aux membres. Ces derniers les ont toutes entérinées.

Résolutions adoptées à l'AGA des membres :

1. **Alternative à l'utilisation de styromousse et de matières plastiques :** l'assemblée générale annuelle du SPFBSL demande que des actions soient entreprises dans un premier temps pour que soit sensibilisé l'ensemble des organismes régionaux et provinciaux à cette problématique qui, nous le croyons, va hypothéquer les générations futures; qu'ensemble, nous fassions pression sur les divers paliers de gouvernements afin que soient abolis les contenants de styromousse et de plastique, qu'ils soient enlevés de la mise en marché des produits bioalimentaires, et qu'en parallèle soient développées des alternatives par exemple du carton fait à base de fibre de bois.
2. **Pour une évolution de la fiscalité foncière des boisés sous aménagement :** l'assemblée générale annuelle du SPFBSL demande au gouvernement du Québec de créer une catégorie d'immeuble dans la Loi sur la fiscalité municipale pour les boisés sous aménagement; de convenir d'une nouvelle formule de taxation des boisés qui encouragera les propriétaires forestiers à mettre en valeur les potentiels sylvicoles et les autres fonctions de la forêt; de taxer le fond de terre comme en agriculture et non le boisé et d'imposer lorsque le bois est récolté.
3. **Pour respecter le droit de propriété en forêt privée :** l'assemblée générale annuelle du SPFBSL demande entre autres au gouvernement du Québec de reconnaître les propriétaires forestiers pour les services environnementaux qu'ils rendent à la société; aux Municipalités du Québec, entre autres, de revoir l'évaluation foncière et les taxes municipales des terres abritant des milieux humides nécessitant une protection particulière et à l'Union des producteurs agricoles, d'appuyer auprès du gouvernement, les revendications des producteurs forestiers.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a notamment salué l'initiative du Syndicat des producteurs du Bas-Saint-Laurent de prendre position vis-à-vis l'environnement et a demandé que la résolution soit apportée à l'assemblée générale annuelle de la Fédération. Ce qui fût fait et accepté à l'unanimité.

Le président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, M. Pierre-Maurice Gagnon.

Par ailleurs, la nouvelle année est aussi significative de changement au sein de notre conseil d'administration. Tous les administrateurs ont confirmé leur présence pour la prochaine année et le siège du secteur 4.1, vacant depuis le départ de M. Roland Thibault, a été comblé lors du C.A. du 12 juin dernier. Les administrateurs ont accepté la candidature de M. Michel Lepage.

M. Valentin Deslauriers représente toujours les propriétaires de boisés privés du secteur 7.1, mais il s'est retiré de la présidence. Ce poste a été offert unanimement à M. Maurice Veilleux. Ce dernier s'est engagé pour les deux prochaines années. M. Veilleux occupe le siège 1.1.

Le rapport annuel est disponible au bureau du SPFBSL ou sur le site Internet :
spfbsl.com/publications/rapports-annuels

FORMATIONS 2019-2020

COUPON-RÉPONSE *(Consultez la liste des formations en page 6)*

Nom _____

Adresse _____

_____

Courriel _____ Téléphone _____

Choix d'activité(s) :

Formations MRC de La Matanie / de La Matapédia / d'Avignon (Les Plateaux) 1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 8☐ 9☐

Formations MRC de La Mitis / de Rimouski-Neigette / des Basques 1☐ 2☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 7☐ 8☐ 9☐

Formations MRC de Rivière-du-Loup / de Témiscouata 1☐ 3☐ 4☐ 5☐ 6☐ 8☐ 9☐

Perspectives Forêts

Numéro de convention 40018152
Tirage : 8 600 exemplaires

Publié par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
Téléphone : 418 723-2424
Télécopieur : 418 722-3552
spfbsl@upa.qc.ca | spfbsl.com

COORDINATION :
Chantale Arseneault et Charles Edmond Landry
MONTAGE ET IMPRESSION :
Impressions Alliance 9000, Amqui

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

NEW HOLLAND AGRICULTURE
NEW HOLLAND CONSTRUCTION

La Coop Purdel
Division machinerie

VENTE ET LOCATION DE MACHINERIE AGRICOLE ET DE CONSTRUCTION
Contactez nos représentants dès maintenant! Robin Dubé, Marcel Deschênes et Francis Proulx.

Secteur Rimouski : 1052, boulevard Sainte-Anne | 418 722-7414
Secteur Amqui : 1, rue Armand-Sinclair | 418 629-2000
Courriel : performance@purdel.qc.ca

MOT DU PRÉSIDENT

Productrices, Producteurs,

C'est avec plaisir et fierté que j'ai accepté la présidence de notre organisation. Je succède ainsi à M. Valentin Deslauriers qui termine un mandat de deux ans avec brio, se faisant respecter de ses pairs et gardant un esprit d'équipe et de partenariat au sein de notre organisation, autant avec les administrateurs et qu'avec les employés. Il a su bien nous représenter à l'échelle provinciale, à la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Ce dernier développe actuellement son entreprise et doit y consacrer tout son temps, de la production agricole et acéricole, à la mise en marché de ses produits en passant par sa famille. Je le remercie d'avoir accepté le titre de vice-président et administrateur du SPFBSL. Je suis persuadé que ses idées et sa vision seront très utiles pour l'avenir de notre organisation.

Pour ma part, les années à œuvrer dans les domaines agricole et forestier ont évidemment forgé l'homme que je suis devenu. Je m'intéresse et prête mon expertise avec grand plaisir au profit des producteurs forestiers et agricoles depuis un bon moment. Je suis persuadé qu'il est important d'être impliqué. C'est donc avec une très grande fierté que je poursuis maintenant à titre de président et qu'il me fera extrêmement plaisir de représenter tous les producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent à l'échelle régionale et provinciale, si cela est nécessaire.

Évidemment, mes prédécesseurs ont travaillé fort. Ils ont fait des revendications et ils ont obtenus des gains dans divers dossiers. Je prends le relais. Je consacrerai mes efforts à vous représenter auprès de l'industrie forestière et auprès des paliers de gouvernement. Je souhaite défendre nos idées et saisir toutes les opportunités qui se présentent à nous, dans le but d'avantager les producteurs du Bas-Saint-Laurent dans les dossiers qui nous intéressent : développer de nouveaux marchés, obtenir de bons prix, travailler en collaboration avec la FOGC pour les budgets d'aménagement, et le dossier de la tordeuse.

Par ailleurs, je suivrai avec attention les audiences de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur la demande des 3 régions pour mettre en place un règlement de mise en marché dans le bois de sciage.

Je m'engage donc à bien vous représenter, à travailler en collaboration avec la direction et les employés en place toujours dans le but d'améliorer vos conditions de mise en marché avec un prix le plus juste possible.

Syndicalement vôtre!

Maurice Veilleux
Président

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chères productrices et chers producteurs,

D'entrée de jeu, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Maurice Veilleux à titre de président et exprimer ma satisfaction auprès de M. Valentin Deslauriers pour le travail qu'il a accompli lors des deux dernières années.

Les résultats de l'année 2018 ont été présentés à notre dernière assemblée générale annuelle. Ces résultats furent considérés très satisfaisants. Nos délégués et propriétaires de boisés du Bas-Saint-Laurent et les intervenants présents ont salué notre prise de position envers la préservation de l'environnement par le retrait des styromousses et plastiques dans la mise en marché des produits bioalimentaires.

L'année 2019 s'annonce très intéressante et le Syndicat continuera à développer de nouveaux marchés entre autres au niveau de la biomasse forestière. Ce dossier est en plein développement et des marchés s'ouvriront à l'échelle régionale pour la fabrication de produits d'exportation comme la granule vers le continent européen compte tenu que les centrales nucléaires et au charbon doivent se convertir à la biomasse. Un marché qui s'avère très prometteur et intéressant pour nous d'autant plus qu'il s'inscrit dans les objectifs de développement durable que nous poursuivons au SPFBSL. Ce marché représente aussi un revenu supplémentaire et une certaine économie. En récupérant la biomasse, vous n'aurez pas à payer pour faire réaménager votre parterre, le nettoyage aura été fait.

Par ailleurs, vous êtes de plus en plus nombreux à nous demander de s'occuper de la mise en marché de vos bois dédiés au sciage et déroulage. Ce ne sera donc pas surprenant d'atteindre 60 000 m3s dans le sciage déroulage en 2019 comparativement à 21 000 m3s l'an dernier, et à 3 000 m3s lors de la première année d'expérimentation.

Dans les bois à pâtes, papiers, panneaux, nous avons déjà mis en marché au-delà de 20 000 tmh de plus que l'an passé, un signe très encourageant. Nous connaissons toutefois une légère baisse dans le sciage. Nous sommes confiants que la situation devrait se rétablir à partir de juin, après la période de dégel.

En terminant, je vous invite à passer nous voir au 284, rue Potvin lors de votre prochain passage à Rimouski. Il nous fera plaisir de vous y accueillir chaleureusement. Un superbe été productif à vous toutes et à vous tous!

Charles Edmond Landry
Directeur général

INFO-MARCHÉS

IMPORTANT!

Considérant l'évolution positive des différents marchés, TOUS LES PRODUCTEURS souhaitant mettre du bois en marché, TOUTES ESSENCES CONFONDUES, sont invités à communiquer avec le Syndicat. Des contingents pourront alors être émis en fonction du potentiel forestier de votre propriété ou jusqu'à concurrence des besoins justifiés par une prescription sylvicole.

Cascades Emballage carton-caisse (Norampac)
Le contrat se terminant le 31 mai 2019 a été rempli en totalité. Il reste deux ans à l'entente conclue sur trois ans avec Cascades Emballage carton-caisse (Norampac), 2020-2021. Le SPFBSL prévoit livrer l'ensemble des volumes comme prévu et donc respecter le contrat.

Uniboard Canada inc.
Le contrat avec Uniboard Canada inc., 45 000 tonnes avec une possibilité d'un 5 000 tonnes supplémentaires a été complété. Rappelons que cette entente a été conclue avec une légère augmentation pour la période se terminant le 31 mars 2021 et qu'elle correspond à une hausse des volumes par rapport à ce que le SPFBSL avait l'habitude de livrer.

Rayonier Advanced Materials (Autrefois Tembec)
À quelques tonnes près, les volumes prévus au contrat, conclu plus tôt cette année, se sont livrés au complet incluant les 10 000 tmh supplémentaires qui avaient été discutées. L'entente qui couvre les deux prochaines années, 2019-2020, est conclue avec des volumes de 40 000 tmh annuellement avec une possibilité de livrer 5 000 tmh de feuillus durs en supplément.

Huber Engineered Woods
Notre contrat avec Huber Engineered Woods est en réalisation. Les livraisons suivent leur cours normal et sont effectuées selon un calendrier de livraisons. Le SPFBSL devrait livrer l'ensemble des 6 000 tmh prévues au contrat suite à la nouvelle entente survenue à la mi-année. Par ailleurs, une nouvelle entente pourra être signée cette année.

Biomasse forestière
Coop de solidarité Énergies Nouvelles Johannoise (Municipalité) – Twins Rivers paper – Copeaux de la Vallée (Duferco)
Nous accusons un retard de livraison chez Duferco quant à l'entente conclue au printemps dernier, avec Copeaux de la Vallée pour de la biomasse à l'exportation. Le contrat avec le groupe Twins Rivers a été renouvelé et les livraisons se poursuivent.

En fin d'année, nous avons eu deux nouvelles ententes avec Copeaux de la Vallée. Une entente a été signée en début d'année. Le marché demeure ouvert avec MLM Chipping de Sainte-Anne-de-Madawaska pour la livraison de biomasse résineuse.

La biomasse forestière est un marché en développement fort prometteur. Malgré que le prix ne soit pas aussi élevé qu'on le souhaiterait, sa récolte permet aux propriétaires forestiers de nettoyer ses parterres de coupe et d'avoir un terrain mieux préparé pour la régénération de ses peuplements.

Commonwealth Plywood ltée
L'entente avec Commonwealth Plywood ltée avait été reconduite pour l'année 2019 cependant un arrêt des achats indéterminé nous a été annoncé le 14 juin dernier. Le SPFBSL travaille actuellement à développer de nouveaux marchés pour le déroulage, avec d'autres industriels.

Sciage
Certains scieurs ont demandé au SPFBSL de fournir des volumes de bois. Des ententes ont été signées notamment avec Damabois, Gaston Cellard, GDS, JD Sirois, Maxibois et Scierie Lafontaine.

Autres dossiers :
Le SPFBSL est actuellement en pourparlers avec d'autres intervenants pour fournir des produits : biomasse, résineux, feuillus durs, feuillus mous. Des négociations ont été entreprises avec Shaw Resources à Edmunston et MLM Chipping de Sainte-Anne-de-Madawaska, pour le bois à pâtes, papiers, panneaux, avec le résineux.

Vos personnes-ressources pour la mise en marché

Ouest du territoire
Régis Lizotte, coordonnateur-terrain
Cellulaire : **418 725-9840**

Est du territoire
Mario Ross, coordonnateur-terrain
Cellulaire : **418 725-9830**

Demandes générales
Gaston Fiola, coordonnateur de la mise en marché et foresterie
Téléphone : **418 750-0992** · Courriel : **gfiola@upa.qc.ca**
Télécopieur : **418 722-3552** · Site Web : **spfbsl.com**

MESURES ÉQUIVALENTES

Unité de mesure	Dimensions	Feuillus mous	Feuillus durs	Résineux
1 corde 4pi gros bois frais	4x4x8	1,9 tmh	2,3 tmh	≏ 2 tmh
1 corde 4pi petits bois secs	4x4x8	1,6 tmh	1,7 tmh	

ABRÉVIATIONS

mca : mètre cube apparent
mcs : mètre cube solide
tmh : tonne métrique humide
pmp : pied mesure de planche
tma : tonne métrique anhydre

ÉQUIVALENCES DE SUPERFICIE

1 acre =	0,405 hectare
1 hectare =	2,47 acres
	2,92 arpents carrés
	100 mètres x 100 mètres
1 arpent carré =	0,845 acre
1 arpent =	192 pieds

ÉQUIVALENCES DE VOLUME (RÉSINEUX)

1 corde 4x4x8 =	2,3 mcs
	3,625 mca
	85 pieds cubes solides
	128 pieds cubes apparents
	≏ 2 tmh
	2004 kg
	4 408 livres
	434 pmp

BILLOTS de CÈDRE RECHERCHÉS

2 LIEUX DE LIVRAISON :
• Saint-Antonin (directement chez Produits Forestiers Lavoie)
• Saint-Martin (Beauce)

Mobilier Rustique
PRODUITS DE CÈDRE BLANC DEPUIS 1969

Téléphone : 418 382-5987, poste 118 (Serge-Paul Quirion) • www.mobilierrustique.com

Nom de l'usine / Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix
Bardobec - Saint-Just-de-Bretenières				Modif. : 7 juin 2018
Martin-Paul Blais-Gauvin ou Donald Cloutier - 418 244-3612 - 418 234-3891 - 418 625-0551				Prix à l'usine
Cèdre	8 pi 8 po	Sciage	9 po et +	250 $/Corde
	en longueur	Sciage	9 po et +	68 $/TIV
Bégin et Bégin - Lots-Renversés				Modif. : 4 juin 2019
La balance - 418 899-6786 poste 110 - 418 899-6786 poste 116				Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	9 pi 6 po	Sciage 2FC	14 po et +	650 $/MPMP
			11 po et +	500 $/MPMP
	8 pi 6 po	Sciage 2FC	14 po et +	600 $/MPMP
			10 po et +	400 $/MPMP
			9 po et +	300 $/MPMP
		Sciage	6 po et +	60 $/TMV
Érable à sucre	9 pi 6 po	Sciage 2FC	14 po et +	650 $/MPMP
			11 po et +	500 $/MPMP
			10 po et +	400 $/MPMP
	8 pi 6 po	Sciage 2FC	14 po et +	600 $/MPMP
			10 po et +	400 $/MPMP
		Sciage	6 po et +	60 $/TMV
Érable rouge (plaine)	8 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	325 $/MPMP
Érable rouge (plaine), Hêtre	8 pi 6 po	Sciage	6 po et +	60 $/TMV
Frênes	9 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	200 $/MPMP
Hêtre	8 pi 6 po	Sciage 2FC	10 po et +	200 $/MPMP
Bois CFM - Causapscal				Modif. : 12 septembre 2018
Yvan Ruel - 418 631-9756				Prix à l'usine
Peupliers (tremble)	8 pi 4 po	Palette	5 po et +	210 $/Corde
Bois Daaquam (division St-Just) - Saint-Just-de-Bretenières				Modif. : 22 octobre 2018
Léandre Rouleau - 418 244-3608 poste 236 - 418 625-0594				Prix à l'usine
Épinettes	en longueur	Sciage	4 po et +	84 $/TIV
Sapin	en longueur	Sciage	4 po et +	74 $/TIV
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	440 $/MPMP
	12-14 pi 6 po	Sciage	5 po et +	420 $/MPMP
	10 pi 6 po	Sciage	4 po et +	295 $/Corde
	9 pi 6 po	Sciage	4 po et +	265 $/Corde
	8 pi 4 po	Sciage	4 po et +	225 $/Corde
Bois Daaquam, division St-Pamphile - Saint-Pamphile				Modif. : 9 novembre 2018
Raymond Laverdière - 418 356-4260				Prix à l'usine
Épinette de Norvège	16 pi	Sciage	6 po et +	390 $/MPMP
	12 pi	Sciage	6 po et +	380 $/MPMP
Épinettes	en longueur	Sciage	6 po et +	76 $/TIV
Sapin	en longueur	Sciage	6 po et +	66 $/TIV
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	6 po et +	440 $/MPMP
	12 pi 6 po	Sciage	6 po et +	420 $/MPMP
	10 pi 6 po	Sciage	4 po et +	295 $/Corde
	9 pi 6 po	Sciage	4 po et +	265 $/Corde
Bois de sciage Lafontaine - Sainte-Perpétue				Modif. : 6 novembre 2018
Robin Pelletier - 418 356-6573				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	445 $/MPMP
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	420 $/MPMP
	10 pi 4 po	Sciage	4 po et +	290 $/Corde
	9 pi 4 po	Sciage	4 po et +	260 $/Corde
Cascades (Cabano) - Témiscouata-sur-le-Lac				Modif. : 4 juin 2019
Contactez votre syndicat - 418 723-2424				Prix au chemin
Peupliers, Peupliers (tremble)	8 pi	Pâte	3 ½ à 22 po	32 $/TMV
Cascades (Lots-Renversés) - Lots-Renversés				Modif. : 3 octobre 2018
Contactez votre syndicat - 418 723-2424				Prix au chemin
Bouleaux, Érable à sucre, Frênes, Hêtre	8 pi	Pâte	3 ½ à 22 po	38 $/TMV
Chaleur Sawmills - Belledune				Modif. : 28 mai 2018
Bernard Robichaud ou Éric Arsenau - 506 545-5484 - 506 544-0528				Prix à l'usine
Sapin-Épinette-Pin gris	10 pi 2 po	Sciage	4 po et +	135 $/Corde
	9 pi	Sciage	4 po et +	135 $/Corde
	8 pi 2 po	Sciage	4 ½ po et +	120 $/Corde
Commonwealth Plywood (Shawinigan) - Shawinigan				Modif. : 5 septembre 2018
Marc Berthiaume - 819 537-6621 poste 0 - 819 852-6224				Prix au chemin
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	9 pi 6 po	Déroulage 4FC	14 po et +	1 100 $/MPMP
			12 po et +	925 $/MPMP
			11 po et +	725 $/MPMP
		Déroulage 3FC	14 po et +	925 $/MPMP
			12 po et +	725 $/MPMP
Chêne rouge	9 pi 6 po	Déroulage 4FC	14 po et +	1 100 $/MPMP
			12 po et +	925 $/MPMP
			11 po et +	725 $/MPMP
			10 po et +	600 $/MPMP
		Déroulage 3FC	14 po et +	925 $/MPMP
			12 po et +	725 $/MPMP
			11 po et +	600 $/MPMP
		Déroulage 2FC	14 po et +	600 $/MPMP
Érable à sucre	9 pi 6 po	Déroulage 4FC	14 po et +	1 100 $/MPMP
				725 $/MPMP
			12 po et +	925 $/MPMP
			11 po et +	600 $/MPMP
			10 po et +	600 $/MPMP
		Déroulage 3FC	14 po et +	925 $/MPMP
			12 po et +	725 $/MPMP
Peupliers (tremble)	8 pi, en longueur 8 po	Déroulage 3FC	11 po et +	275 $/MPMP
Damabois (St-Damase) - Saint-Damase				Modif. : 12 septembre 2018
Éric Ouellet - 418 776-5455 poste 204				Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	230 $/Corde
Peuplier baumier (liard)	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	140 $/Corde
Peupliers (tremble)	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	220 $/Corde
Éloi Moisan - Saint-Gilbert				Modif. : 1 mai 2019
François Moisan ou Olivier Moisan - 418 268-3232 - 800 968-3232 - 888 968-3232				Prix à l'usine
Mélèze	16 pi 6 po	Sciage	8 po et +	390 $/MPMP
	12-14 pi 6 po	Sciage	8 po et +	330 $/MPMP
Pruche	16 pi	Sciage	10 po et +	365 $/MPMP
	10-12-14 pi	Sciage	10 po et +	275 $/MPMP
Sapin-Épinette-Pin gris	12-14-16 pi	Sciage	8 po et +	360 $/MPMP

Nom de l'usine / Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix
Expansion Inc. - Saint-André-de-Restigouche				Modif. : 7 novembre 2018
Simon Deschênes-Jones - 418 865-3963				Prix à l'usine
Bouleau blanc	7-8-9 pi 6 po	Sciage	14 po et +	800 $/MPMP
				488 $/MPMP
				280 $/MPMP
			9 à 13 po	515 $/MPMP
				358 $/MPMP
				280 $/MPMP
Érable à sucre	7-8-9 pi 6 po	Sciage	14 po et +	840 $/MPMP
				556 $/MPMP
				300 $/MPMP
			9 à 13 po	556 $/MPMP
				430 $/MPMP
Érable rouge (plaine)	7-8-9 pi 6 po	Sciage	14 po et +	306 $/MPMP
			9 à 13 po	280 $/MPMP
				280 $/MPMP
Fabrication LAM - Baie-Comeau				Modif. : 5 septembre 2018
Lyne Lefebvre - 418 296-9565				Prix au chemin
Cèdre	12 pi 6 po	Sciage	6 ½ po et +	500 $/Corde
	8 pi 4 po	Sciage	6 po et +	300 $/Corde
Groupe Lebel (Biencourt) - Biencourt				Modif. : 22 octobre 2018
René Drapeau - 418 855-2951				Prix à l'usine
Épinette de Norvège	12 pi 6 po	Sciage	8 po et +	58 $/m³ solide
Pin rouge	12 pi 6 po	Sciage	8 po et +	55 $/m³ solide
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	6 po et +	65 $/m³ solide
	12 pi 6 po	Sciage	6 po et +	60 $/m³ solide
Groupe Lebel (Cap-Chat) - Cap-Chat				Modif. : 22 octobre 2018
Hugues Lévesque - 418 786-5522				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	9 pi 1 po	Sciage	4 à 7 po	240 $/Corde
Groupe Lebel (Dégelis) - Dégelis				Modif. : 22 octobre 2018
Steeve Sénéchal - 418 853-3520 poste 127				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	10 pi 4 po	Sciage	4 à 7 po	280 $/Corde
	9 pi 1 po	Sciage	4 à 7 po	250 $/Corde
	8 pi 4 po	Sciage	4 à 7 po	225 $/Corde
	16 pi 6 po	Sciage	6 po et +	67 $/m³ solide
	12 pi 6 po	Sciage	6 po et +	63 $/m³ solide
Groupe Lebel (Price) - Price				Modif. : 22 octobre 2018
Jean-Claude Voyer - 418 775-3404 poste 289				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	9 pi 1 po	Sciage	4 à 7 po	235 $/Corde
	12 pi 6 po	Sciage	6 po et +	63 $/m³ solide
Groupe Lebel (St-Joseph-de-Kamouraska) - Saint-Joseph-de-Kamouraska				Modif. : 29 mai 2019
Jonathan Blais - 418 493-2097 poste 201				Prix à l'usine
Épinette de Norvège	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	170 $/Corde
Pin gris	9 pi 1 po	Sciage	5 ½ po et +	235 $/Corde
Sapin-Épinette	9 pi 1 po	Sciage	4 po et +	250 $/Corde
	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	67 $/m³ solide
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	63 $/m³ solide
Groupe Lebel (Vallée-des-Lacs) - Saint-Michel-du-Squatec				Modif. : 31 mai 2019
René Drapeau - 418 855-2951				Prix à l'usine
Épinette de Norvège	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	200 $/Corde
Mélèze	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	175 $/Corde
Pin gris	9 pi 1 po	Sciage	5 ½ po et +	235 $/Corde
Pin rouge	8 pi 4 po	Sciage	5 ½ po et +	200 $/Corde
Sapin-Épinette	9 pi 1 po	Sciage	4 po et +	270 $/Corde
Groupe NBG - Rivière-Bleue				Modif. : 4 juin 2019
La balance - 418 899-6786 poste 205				Prix à l'usine
Peupliers (tremble)	8 pi 5 po	Sciage	6 po et +	220 $/Corde
		Palette	4 po et +	130 $/Corde
Groupe Savoie - Saint-Quentin				Modif. : 5 septembre 2018
Yves O'Brien - 506 235-0506				Prix au chemin
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	7-8-9 pi 6 po	Sciage 4FC	14 po et +	780 $/MPMP
			9 à 13 po	494 $/MPMP
		Sciage 2FC	14 po et +	468 $/MPMP
			9 à 13 po	338 $/MPMP
		Sciage	9 à 13 po	260 $/MPMP
			14 po et +	260 $/MPMP
Érable à sucre	7-8-9 pi 6 po	Sciage 4FC	14 po et +	780 $/MPMP
			9 à 13 po	494 $/MPMP
		Sciage 2FC	14 po et +	494 $/MPMP
			9 à 13 po	390 $/MPMP
		Sciage	14 po et +	260 $/MPMP
			9 à 13 po	260 $/MPMP
Érable rouge (plaine), Hêtre	7-8-9 pi 6 po	Sciage 4FC	14 po et +	286 $/MPMP
			9 à 13 po	260 $/MPMP
		Sciage 2FC	14 po et +	286 $/MPMP
			9 à 13 po	260 $/MPMP
J.D. Irving (Baker Brook) - Baker Brook				Modif. : 14 juin 2019
Alain Fournier - 506 343-6706				Prix à l'usine
Cèdre	8 pi 6 po	Sciage	4 à 16 po	135 $/Corde
	6 pi 6 po	Sciage	4 à 8 po	135 $/Corde
Sapin-Épinette	12-16 pi 5 po	Sciage	6 à 20 po	71 $/TMV
	10 pi 5 po	Sciage	5 à 13 po	57 $/TMV
	8 pi 5 po	Sciage	4 à 13 po	57 $/TMV
Sapin-Épinette-Pin gris	12-16 pi 5 po	Sciage	6 à 20 po	71 $/TMV
	10 pi 5 po	Sciage	5 à 13 po	57 $/TMV
	8 pi 5 po	Sciage	4 à 13 po	57 $/TMV
J.D. Irving (Kedgwick) - Kedgwick				Modif. : 10 septembre 2018
Alain Fournier - 506 343-6706				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	9 pi 5 po	Sciage	5 à 12 po	67 $/TMV
	8 pi 5 po	Sciage	4 à 13 po	64 $/TMV
J.D. Irving (St-Leonard) - Saint-Léonard				Modif. : 10 septembre 2018
Alain Fournier - 506 343-6706				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	12-16 pi 5 po	Sciage	6 à 20 po	90 $/TMV
	8 pi	Sciage	4 à 13 po	67 $/TMV
Sapin-Épinette-Pin gris	12-16 pi 5 po	Sciage	6 à 20 po	90 $/TMV
	8 pi	Sciage	4 à 13 po	67 $/TMV
Les Bardeaux Lajoie - Saint-Eusèbe				Modif. : 28 mai 2018
Denis Lajoie - 418 899-2541				Prix à l'usine
Cèdre	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	240 $/Corde
	6 pi 4 po	Sciage	5 po et +	180 $/Corde
Lulumco - Sainte-Luce				Modif. : 8 mai 2019
Katy Beaulieu - 418 739-5428 - 800 563-4881				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	8 pi 4 po	Sciage	4 à 24 po	250 $/Corde
			4 à 7 po	210 $/Corde

Nom de l'usine / Essence	Longueur	Qualité	Diamètre	Prix
Maibec (Cèdres Balmoral) - Balmoral				Modif. : 15 janvier 2019
Mario Leblanc - 418 356-4448				Prix à l'usine
Cèdre	8 pi 8 po	Bardeaux	8 po et +	250 $/Corde
Maibec (St-Pamphile) - Saint-Pamphile				Modif. : 2 mai 2019
Mario Leblanc - 418 356-4448				Prix à l'usine
Cèdre	8 pi 8 po	Bardeaux	9 po et +	250 $/Corde
	en longueur	Bardeaux	5 po et +	68 $/TIV
Matériaux Blanchet (St-Pamphile) - Saint-Pamphile				Modif. : 2 mai 2019
Caroline Dubé - (418) 356-3344 ext. 231 - (418) 710-0751 Dave Chouinard - 418 356-3344 poste 229				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	16 pi 6 po	Sciage	5 po et +	445 $/MPMP
	12 pi 6 po	Sciage	5 po et +	420 $/MPMP
	14 pi 6 po	Sciage	5 po et +	420 $/MPMP
	10 pi 4 po	Sciage	4 po et +	290 $/Corde
	9 pi 4 po	Sciage	4 po et +	260 $/Corde
Maxi-Bois - Val-Brillant				Modif. : 5 juin 2019
Guy Roy - (418) 629-7793				Prix à l'usine
Cèdre	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	320 $/Corde
Mobilier Rustique (Saint-Antonin) - Saint-Antonin				Modif. : 27 mai 2019
Serge-Paul Quirion ou Frederic Lavoie - 418 382-5987 poste 118 - 418 862-2549				Prix à l'usine
Cèdre	10 pi 4 po	Sciage	4 po et +	300 $/Corde
	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	240 $/Corde
Mobilier Rustique (Saint-Martin) - Saint-Martin				Modif. : 10 mai 2019
Serge-Paul Quirion ou Sylvie Poulin - 418 382-5987 poste 118 - 418 382-5987 poste 101				Prix à l'usine
Cèdre	10-12 pi 4 po	Sciage	4 po et +	450 $/MPMP
				350 $/MPMP
	8 pi	Sciage	5 po et +	315 $/Corde
			4 à 5 po	170 $/Corde
	6 pi	Sciage	5 po et +	185 $/Corde
Multicèdre - Esprit-Saint				Modif. : 28 mai 2018
Mario Briand - 418 779-2444 - 418 868-5517				Prix à l'usine
Cèdre	8 pi 4 po	Sciage	9 po et +	330 $/Corde
Produits forestiers Temrex - Nouvelle				Modif. : 9 juillet 2018
Gaétan Litalien - 418 794-2211 poste 265 - 418 391-4385				Prix à l'usine
Sapin-Épinette-Pin gris	16 pi 6 po	Sciage	4 ½ po et +	66 $/m³ solide
	12 pi 6 po	Sciage	3 ½ po et +	64 $/m³ solide
Scierie Arbotek - Saint-Just-de-Bretenières				Modif. : 6 septembre 2018
Jimmy Deschênes - 418 244-3691				Prix à l'usine
Bouleau blanc	8 pi 6 po	Sciage	8 po et +	68 $/TIV
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	8-9-10 pi 6 po	Déroulage 4FC	16 po et +	1 750 $/MPMP
			14 po et +	1 400 $/MPMP
			12 po et +	1 000 $/MPMP
				850 $/MPMP
			13 po et +	1 000 $/MPMP
			11 po et +	850 $/MPMP
			10 po et +	600 $/MPMP
Bouleau jaune (merisier)	8 à 16 pi 4 po	Sciage 2FC	14 po et +	600 $/MPMP
			10 à 13 po	450 $/MPMP
			9 po et +	375 $/MPMP
			8 po et +	275 $/MPMP
		Sciage 1FC	12 po et +	385 $/MPMP
		Sciage	9 po et +	385 $/MPMP
Bouleau jaune (merisier), Érable à sucre, Érable rouge (plaine)	8 pi 4 po	Sciage	9 à 12 po	56 $/TIV
Érable à sucre	9-10 pi 6 po	Déroulage 4FC	16 po et +	1 750 $/MPMP
			14 po et +	1 400 $/MPMP
			13 po et +	1 100 $/MPMP
			11 po et +	850 $/MPMP
			12 po et +	850 $/MPMP
			10 po et +	650 $/MPMP
	8 à 16 pi 4 po	Sciage 2FC	14 po et +	600 $/MPMP
			10 à 13 po	500 $/MPMP
			10 po et +	375 $/MPMP
			9 po et +	350 $/MPMP
		Sciage 1FC	10 po et +	350 $/MPMP
		Palette	9 po et +	225 $/MPMP
Érable rouge (plaine)	8 à 16 pi 4 po	Sciage 3FC	10 po et +	350 $/MPMP
		Sciage 2FC	10 po et +	275 $/MPMP
		Palette	10 po et +	200 $/MPMP
Scierie Avignon - Saint-Alexis-de-Matapédia				Modif. : 7 novembre 2018
Richard Leblanc - 418 299-1350				Prix à l'usine
Bouleau jaune (merisier), Bouleaux, Érables	8 pi 6 po	Sciage	9 po et +	320 $/Corde
Cèdre	8 pi 6 po	Sciage	6 po et +	280 $/Corde
Frênes	8 pi 6 po	Sciage	9 po et +	320 $/Corde
Scierie de La Vallée (Amqui) - Amqui				Modif. : 28 mai 2019
Marc-André Robert - 418 730-5003				Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	8 pi 6 po	Sciage	6 po et +	260 $/Corde
Érable à sucre	8 pi 6 po	Sciage	6 po et +	260 $/Corde
Érable rouge (plaine)	8 pi 6 po	Sciage	6 po et +	210 $/Corde
Peuplier baumier (liard)	8 pi 6 po	Palette	5 po et +	140 $/Corde
Peupliers (tremble)	8 pi 6 po	Sciage	6 po et +	230 $/Corde
Scierie Sainte-Irène - Saint-Vianney				Modif. : 6 septembre 2018
Jos Lefrançois - 418 629-2868				Prix à l'usine
Sapin-Épinette	12 pi 6 po	Sciage	4 po et +	135 $/Corde
Scierie Serdam - La Rédemption				Modif. : 5 septembre 2018
Joël Guimond - 418 776-5325 - 418 750-6025				Prix à l'usine
Bouleaux	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	220 $/Corde
Mélèze	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	190 $/Corde
Peuplier baumier (liard)	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	140 $/Corde
Peupliers (tremble)	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	210 $/Corde
Scierie St-Fabien - Saint-Fabien				Modif. : 5 septembre 2018
Daniel Lévesque ou Mathilde Bensch - 418 869-2761				Prix à l'usine
Bouleaux	8 pi 4 po	Sciage	6 po et +	225 $/Corde
	7 pi 5 po	Sciage	6 po et +	210 $/Corde
Peupliers (tremble)	8 pi 4 po	Sciage	5 po et +	220 $/Corde
	7 pi 5 po	Sciage	5 po et +	205 $/Corde
Tembec (Copeaux de la Vallée - Amqui) - Amqui				Modif. : 4 juin 2019
Contactez votre syndicat - 418 723-2424				Prix au chemin
Peupliers, Peupliers (tremble)	8 pi	Pâte	3 ½ à 20 po	32 $/TMV
Tembec (Matane) - Matane				Modif. : 4 juin 2019
Indéterminé - 418 723-2424				Prix au chemin
Peupliers, Peupliers (tremble)	8 pi	Pâte	3 ½ à 20 po	32 $/TMV
Tembec (St-Fabien) - Saint-Fabien				Modif. : 4 juin 2019
Contactez votre syndicat - 418 723-2424				Prix au chemin
Peupliers, Peupliers (tremble)	8 pi	Pâte	3 ½ à 20 po	32 $/TMV
Uniboard (Sayabec) - Sayabec				Modif. : 4 juin 2019
Syndicat - 418 723-2424				Prix au chemin
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier), Érable à sucre, Érable rouge (plaine)	8 pi	Pâte	3 à 20 po	38 $/TMV

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Depuis 2016, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) détermine les travaux sylvicoles admissibles à une aide financière. L'établissement de la valeur des travaux sylvicoles en forêt privée est réalisé par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) à l'échelle provinciale. Pour ce faire, le BMMB collige un ensemble de paramètres pour évaluer le coût de chaque activité sylvicole dans un contexte de réalisation en forêt privée. Le document produit par le BMMB présente la valeur complète des travaux sylvicoles, soit 100 % des coûts de réalisation.

Une fois cette étape franchie, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs détermine le niveau de participation financière de l'État. La résultante est la grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée. La grille présente les taux en vigueur pour une année donnée.

La grille pour l'année 2019-2020 a été diffusée récemment par le MFFP. Tout comme les années passées, le taux de participation financière de l'État est fixé à 95 % dans le cas des travaux de 1er et 2e dégagement, à 90 % dans le cas des travaux commerciaux et à 80 % pour les autres travaux.

La grille annuelle des taux d'investissement en forêt privée peut être consultée sur le site du MFFP ou celui de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent avec les liens suivants :
https://mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/pdf/Grille-annuelle-taux-investissement-foret-privee_2019-2020.pdf
ou
http://www.agence-bsl.qc.ca/Mission/Programmes/Grille-annuelle-taux-investissement-foret-privee.pdf

UNE SECONDE ANNÉE DE TRAITEMENT POUR LA SOPFIM EN PETITE FORÊT PRIVÉE

par David Sicotte, B Sc. A.
Responsable du programme de la petite forêt privée
Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

Photo : gracieuseté SOPFIM

Les propriétaires de lots privés pourront encore cette année bénéficier du programme de protection contre la tordeuse de bourgeons de l'épinette (TBE) de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM). Pour l'année 2019, c'est un total de 9 175 ha de petites forêts privées qui seront protégées à travers le Québec. On parle de 7 643 ha dans le Bas-Saint-Laurent, de 1 116 ha au Saguenay-Lac-Saint-Jean, de 171 ha sur la Côte-Nord et de 245 ha en Gaspésie. Plus précisément dans le Bas-Saint-Laurent, ce sont quatre hélicoptères qui se déplaceront sur le territoire d'une base mobile à l'autre pour effectuer les arrosages. Les niveaux de populations de TBE sur les territoires où se trouvent les lots privés ont diminués de façon significative par rapport à l'an dernier. C'est notamment ce qui explique que les superficies traitées soient passées de 12 407 ha en 2018 à 9 175 ha cette année.

On rappelle que pour bénéficier du programme de protection réalisé par la SOPFIM, les propriétaires de lots privés doivent se conformer à plusieurs critères. La superficie à protéger doit faire au minimum 10 ha et doit avoir un minimum de 80 mètres de largeur pour des raisons opérationnelles. Le peuplement doit également être âgé entre 21 et 60 ans et doit être composé d'une des trois essences susceptibles aux attaques de l'insecte : soit de sapin baumier, d'épinette blanche et d'épinette de Norvège. Finalement, le lot se doit d'être sous aménagement (plantations et/ou éclaircies) et le propriétaire se doit d'avoir le statut de producteur forestier. À partir de cette année, les protocoles d'ententes pour obtenir un traitement pourront être signés jusqu'au 31 juillet et les propriétaires auront jusqu'au 1er octobre pour mettre à jour, s'il ne l'est pas, leur statut de producteur forestier s'ils veulent pouvoir bénéficier du programme de protection l'année suivante. Fait intéressant, le ministère a démontré une ouverture à réévaluer la possibilité pour la SOPFIM d'intervenir sur des superficies inférieures à 10 ha. La SOPFIM analysera toutes les possibilités au niveau opérationnel, alors que le Bureau de mise en marché des bois complètera l'évaluation par une analyse économique.

La SOPFIM a débuté ses pulvérisations aériennes le 13 juin dernier au Bas-Saint-Laurent.

LES 10 ANS DE L'AFBL CRÉÉS DES OPPORTUNITÉS DE RENCONTRE

Par Chantale Arseneault
Coordonnatrice à l'information - SPFBSL

Le 13 mai dernier, des représentants du SPFBSL assistaient à un événement organisé pour le dixième anniversaire de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL).

L'organisme qui s'est donné pour mission d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable, depuis 2009, profitait ainsi du mois de l'arbre, pour inviter le Forestier en chef, M. Louis Pelletier et Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette – Saint-Maurice, adjointe parlementaire au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (volet forêts).

Le SPFBSL a ainsi pu discuter avec Mme Tardif et lui faire part de la réalité à laquelle les producteurs de boisés privés du Bas-Saint-Laurent ont à faire face. Mme Tardif, connaissant bien le Bas-Saint-Laurent, pour y avoir travaillé, s'est montrée très sensible à nos recommandations et nous a invités à la contacter.

AVEZ-VOUS VOTRE CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER?

Par Martin Lepage, ing.f.
Directeur des services forestiers à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

L'accès aux programmes disponibles exige que le propriétaire forestier détienne un **certificat de producteur forestier**. Pour obtenir ce certificat, un propriétaire doit posséder une superficie ou un groupe de superficies à vocation forestière d'au moins quatre (4) hectares (10 acres ou 12 arpents carrés), détenir un plan d'aménagement forestier (PAF) rédigé sous la supervision d'un ingénieur forestier et conforme aux règlements de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (Agence).

Le PAF permet au propriétaire d'avoir un portrait de son boisé. Le PAF comprend, entre autres :

- une description de la composition forestière des peuplements de la propriété;
- des propositions de stratégies d'aménagement qui visent l'utilisation optimale des ressources présentes sur la propriété;
- une planification des traitements sylvicoles et travaux à réaliser en fonction des priorités forestières et des objectifs du propriétaire.

Saviez-vous qu'au Québec, les propriétaires de boisés privés peuvent bénéficier de programmes de soutien financier principalement en lien avec la réalisation activités d'aménagement forestier?

Le PAF est un outil de connaissance et d'aide à la décision qui éclaire le propriétaire quant aux travaux à réaliser et les priorités de réalisation de travaux.

Revenons au certificat de producteur forestier, afin d'obtenir votre certificat de producteur forestier vous devez adresser votre demande à l'un des bureaux d'enregistrement mandatés par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Vous aurez alors un formulaire à remplir et certains documents à joindre (plan d'aménagement forestier, copie du compte de taxes, paiement des frais d'enregistrement de 22,40$). Par la suite, votre certificat sera émis et il demeure valide pour 5 ans. Les Conseillers forestiers accrédités par l'Agence sont outillés pour préparer votre plan d'aménagement forestier et vous accompagner dans cette démarche.

Prochainement, des modifications surviendront au niveau de l'obtention du certificat de producteur forestier. Le formulaire sera à même le document du PAF et le certificat sera valide pour 10 ans, soit la durée du PAF. Ces modifications visent à simplifier la gestion du certificat de producteur forestier.

Nous y reviendrons dans un prochain article.

Programmes de soutien pour la forêt privée

L'État québécois intervient en forêt privée depuis près de 50 ans afin d'inciter les propriétaires à protéger et mettre en valeur leurs boisés et ainsi accroître les retombées économiques des activités forestières pour les communautés rurales.

La majorité des programmes vise à partager, entre l'État et les propriétaires, les frais associés à l'aménagement forestier ou faunique. D'autres soutiennent les propriétaires dans des initiatives de conservation d'une partie ou la totalité de leurs lots boisés. Dans plusieurs cas, l'aide financière peut atteindre plus de 80 % de la valeur des travaux réalisés.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Le principal programme disponible aux producteurs forestiers est le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) lequel soutient les propriétaires qui désirent réaliser des travaux d'aménagement forestier dans leurs boisés.

La PAMVFP relève du MFFP. Depuis 1995, ce programme est administré régionalement par les agences de mise en valeur des forêts privées. Le rôle des agences consiste notamment à orienter le développement de la forêt privée de son territoire en réalisant une planification forestière à l'échelle régionale, en accréditant des Conseillers forestiers pour livrer le programme auprès des propriétaires et en procédant à des vérifications de travaux financés.

Un propriétaire qui désire réaliser des travaux d'aménagement forestier sur sa propriété doit faire appel à un Conseiller forestier accrédité pour obtenir son certificat de producteur forestier et bénéficier de l'aide technique et financière du PAMVFP. Dans un premier temps, le Conseiller forestier s'occupera de réaliser un PAF. Le coût de réalisation du PAF est à la charge du propriétaire forestier depuis 2012. Cependant, les producteurs forestiers reconnus peuvent obtenir du financement pour le plan d'aménagement forestier via les mesures prévues au programme de remboursement des taxes foncières (PRTF). Nous reviendrons sur ce programme un peu plus loin. Lorsque le plan d'aménagement est réalisé et que le propriétaire a obtenu son certificat de producteur forestier, le Conseiller forestier discutera avec le propriétaire des options de travaux forestiers qui s'offrent, des priorités sylvicoles et des aides financières disponibles pour les réaliser (reboisement, éclaircie dans les peuplements forestiers, récolte de bois mature, etc.). Le propriétaire pourra alors planifier dans le temps la réalisation des travaux. Il pourra réaliser lui-même ces travaux ou choisir de les confier à son Conseiller forestier ou à un entrepreneur forestier. En outre, le fait de détenir un certificat de producteur forestier vous donne aussi la possibilité de bénéficier, toujours par l'entremise du PAMVFP, de plants forestiers fournis par le MFFP pour le reboisement de superficies admissibles à de tels travaux.

De façon sommaire, l'aide financière attribuée variera entre 80 %, 90 % ou 95 % de la valeur d'un traitement sylvicole selon une grille de taux provinciale établie par le MFFP. Le propriétaire participera financièrement ou contribuera en nature par l'exécution des travaux pour compléter le financement.

Programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus (PRTF)

Tout comme le PAMVFP, le programme de remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers soutient la réalisation d'une vaste gamme de travaux d'aménagement forestier. Ce soutien permet à un producteur forestier, à même sa déclaration de revenus, d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes foncières payées si des travaux d'aménagement forestier sont réalisés sur sa propriété. Pour s'en prémunir, le propriétaire doit réaliser, ou faire réaliser, des travaux forestiers admissibles. Cependant, la valeur des dépenses admissibles doit dépasser ou être égale à la valeur des taxes municipales ou des taxes scolaires. Si ce n'est pas le cas, les dépenses peuvent être reportées et accumulées sur cinq ans. Dans le cas où le montant des dépenses d'une année dépasse la valeur des taxes foncières, les dépenses en excédent pour une année donnée peuvent être reportées dans les déclarations fiscales des dix années subséquentes.

Cette mesure reconnaît une vaste gamme de travaux, pourvu que leur réalisation soit sous la supervision d'un ingénieur forestier. Celui-ci produira un rapport qui permettra au producteur forestier de remplir l'annexe E, partie C de la déclaration des revenus à Revenu Québec. Le montant du remboursement obtenu devra néanmoins être ajouté au revenu de l'année où il sera encaissé. Lors d'un prochain article, nous expliquerons plus en détails comment utiliser le financement de ce programme en complémentarité du PAMVFP.

Programme de pulvérisation contre la TBE en petite forêt privée

En avril 2017, le gouvernement du Québec annonçait un investissement de 10 M $ dans un programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour les petites forêts privées du Québec, afin de soutenir la forêt privée, les emplois et les régions. Le (MFFP) a mandaté la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) pour la mise en œuvre d'un programme de pulvérisation aérienne qui s'échelonnera sur quatre ans. Les étapes pour déterminer les superficies et les propriétaires admissibles ont débuté en 2017. Les pulvérisations aériennes ont quant à elles débutées en 2018.

Ce nouveau programme de pulvérisation aérienne vise à protéger les investissements de l'État qui ont été faits depuis près de 30 ans en forêt privée de moins de 800 ha (plantations et éclaircies) dans les secteurs aux prises avec l'épidémie de TBE. Ce programme vise aussi à développer une expertise en protection des petites forêts privées où la planification et la préparation des interventions sont beaucoup plus complexes qu'en forêt publique.

L'admissibilité au programme de pulvérisation contre la TBE requiert aussi que le propriétaire détienne un certificat de producteur forestier valide.

Rappel de la marche à suivre

Si vous êtes intéressé à obtenir un certificat de producteur forestier, veuillez contacter un des Conseiller forestier œuvrant dans le secteur où est situé votre boisé. Il vous accompagnera dans les démarches à accomplir afin d'obtenir votre certificat de producteur forestier. La liste des Conseillers accrédités par l'Agence des forêts privées du Bas-Saint-Laurent est disponible en suivant ce lien :

http://www.agence-bsl.qc.ca/Mission/Conseillers_forestier/conseillers_forestier.htm

PRIBEC – MARCHÉ NORD-AMÉRICAIN DE SCIAGE RÉSINEUX

Il est important pour nous de vous présenter le Pribec publié par le Conseil de l'industrie forestière du Québec. Vous pourrez ainsi constater l'évolution du prix du bois d'oeuvre résineux pour les marchés canadien et américain. Le Pribec est un guide objectif et précis. C'est un outil de référence pour le marché du tout l'est de l'Amérique du Nord.

PRIX COMPOSÉ PRIBEC ($CAN)

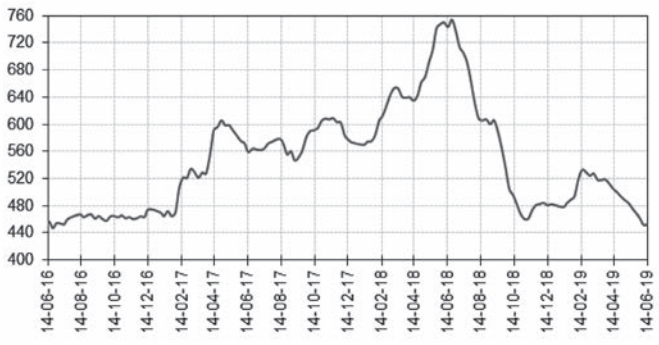

Source des données: CIFQ - Pribec - 14 juin 2019

INDICATEURS DU MARCHÉ	Cette semaine	Semaine dernière	Année dernière
Fonds fédéraux - États-Unis	2.50	2.50	2.00
Taux hypothécaire 30 ans - É.-U.	3.82	3.82	4.55
Taux de change $CAN / $US	1.3324	1.3401	1.3307
Prix composé			
• Pribec - $CAN	452.77	451.97	738.16
• Indice Montréal - $CAN	374.19	374.26	652.22
• Indice Columbus - $US	350.22	347.50	566.12

Sources : Banque Nationale du Canada; Pribec

Vente et achat de bois
Scierie spécialisée dans le bois de cèdre
MAXI BOIS
Produits de cèdre Depuis 1992
RECHERCHE CÈDRE DE QUALITÉ SCIAGE
PAIEMENT 24 H
418 629-7793 • maxibois@hotmail.com
www.maxibois.ca

LE SPFBSL SOUTIENT LE PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE DE L'UQAR

Par ce geste concret, le SPFBSL encourage les leaders et décideurs de demain à persévérer dans l'excellence. En mars dernier, la Fondation de l'UQAR a remis des bourses d'excellence, dont celle accordée par le SPFBSL. Pour une deuxième année, Mme Laurie Dupont-Leduc s'est démarquée recevant une somme de 1000 $. Nous l'avons rencontré pour en savoir davantage sur elle et ses projets d'avenir.

La forêt, le fil conducteur du quotidien de Laurie

Laurie Dupont-Leduc est originaire de Montréal. Elle a choisi Rimouski pour les études, mais aussi pour ses à-côtés, car la jeune femme est aussi une excellente nageuse de compétition. Doctorante depuis 2017, elle poursuit ses études en biologie, s'impliquant dans la recherche en foresterie. « Je suis très reconnaissante de cette aide financière, car je veux poursuivre mes recherches et comprendre l'effet de la diversité en espèce d'arbres dans les forêts, sur la productivité que cela a dans le peuplement à la grandeur du Québec. » - Laurie Dupont-Leduc.

C'est un véritable défi pour elle de faire de la recherche, mais ce sujet l'habite. Initiée dès son jeune âge, cette passion pour la nature, la flore et la forêt lui a été transmise par sa mère.

Après avoir obtenu un diplôme en Technique en biotechnologie à Montréal, elle s'est dirigée vers le Bas-Saint-Laurent dans le but d'obtenir son baccalauréat. « J'ai commencé à travailler dans le laboratoire d'aménagement et sylviculture pendant ce temps. » Ensuite, de 2015 à 2017, elle réussissait sa maîtrise. Celle-ci portait sur l'éclaircie commerciale par dégagement d'arbres-élites. Laurie fut alors accompagnée de MM. Robert Schneider, directeur de recherche et Luc Sirois, codirecteur de recherche, tous deux de l'Université du Québec à Rimouski. En octobre 2017, elle déposait son mémoire intitulé *COMPARAISON DE L'ACCROISSEMENT LIGNEUX ENTRE L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE PAR DÉGAGEMENT D'ARBRES-ÉLITES ET L'ÉCLAIRCIE PAR LE BAS* que vous pouvez lire intégralement en vous rendant à http://semaphore.uqar.ca/1336/1/Laurie_Dupont-Leduc_octobre2017.pdf

Laurie Dupont-Leduc (gracieuseté)

Elle nous confie les trois angles qui guident ses recherches qui la mèneront au doctorat.

« En premier lieu, j'aimerais trouver la meilleure façon de quantifier la diversité. Il y a des gens qui utilisent un paquet d'indices différents. Je veux décortiquer ces indices-là, voir si c'est vraiment la meilleure façon. Et après, la mettre en lien avec la productivité dans l'optique d'améliorer les modèles de croissance. En second lieu, je veux inclure le vent aussi dans mes modèles. Est-ce vraiment l'effet de la diversité ou plutôt l'effet mécanique du vent qui va rentrer dans le peuplement forestier? Il s'agit d'un aspect intéressant de mon projet et ça n'a jamais été étudié au Québec. Enfin, quand on parle de productivité, on parle souvent de croissance. Il y a aussi la mortalité et le recrutement. Inclure la diversité dans les modèles de croissance, c'est difficile. J'espère que ça va apporter des pistes pour améliorer ces modèles-là. »

Dans un avenir rapproché, Laurie Dupont-Leduc souhaite faire un stage à Bordeaux, une ville portuaire située sur la Garonne, dans le sud-ouest de la France, où un chercheur de l'endroit, qu'elle décrit comme étant une sommité, travaille sur le vent. Elle y découvrira des notions indisponibles ici, qui lui seront d'une grande utilité lors de ses travaux de recherche.

Le SPFBSL participe au programme de bourses de l'UQAR sur une période de cinq ans (2017-2021). En 2017, la bourse a été remise à Mme Tasneem Elzein.

Les administrateurs et tous les membres de la direction du SPFBSL félicitent Mme Dupont-Leduc!

La Fondation de l'Université du Québec à Rimouski (FUQAR) est un organisme sans but lucratif (OSBL) créé en 1976 par ces mêmes visionnaires et bâtisseurs d'une université au service de sa région. Sa mission première est d'appuyer l'œuvre de l'Université : la Fondation recueille donc des fonds en vue de favoriser le développement et l'avancement de l'enseignement et de la recherche universitaires sur le territoire de l'UQAR.

ACTIVITÉS DE FORMATION 2019-2020

CLIENTÈLE :

Propriétaires de boisés couverts par le Plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

FORMATIONS* :

1. ENTRETIEN ET AFFÛTAGE DE LA SCIE À CHAÎNE
Formateur : M. Langis Larochelle
Nombre maximum de participants : 12
Nombre minimum de participants : 8
Durée maximale : 6 heures
50$ / personne

2. CONSEILS PRÉVENTIFS POUR L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT (2 séances de formation maximum)
Formateur: M. Langis Larochelle
Nombre maximum de participants : 8
Nombre minimum de participants : 6
Durée approximative : 6 heures
50 $ / personne

3. COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ FORESTIÈRE (3 séances de formation à l'hiver 2020)
Formateur : M. Mathieu Bernier, fiscaliste
Nombre maximum de participants : 15
Nombre minimum de participants : 6
Durée approximative : 6 heures
50 $ / personne

4. NORMES DE FAÇONNAGE BOIS DE DÉROULAGE (3 séances à l'automne 2019)
Formateur : M. Marc Berthiaume
Nombre minimum de participants : 8
Durée approximative : 6 heures
50$ / personne

5. INITIATION À LA COMPTABILITÉ
Formateur : à déterminer
Nombre minimum de participants : 8
Durée approximative : 6 heures
50 $ / personne

6. RÉGLEMENTATION ET AMÉNAGEMENT
Formateur : Gaston Fiola ou Mario Ross
Nombre minimum de participants : 8
Durée approximative : 6 heures
50 $ / personne

7. PETIT TRAITÉ DE L'ARPENTAGE À L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS
Formateur : Richard Thibaudeau, a.-g., ing.f.
Nombre minimum de participants : 10
Durée approximative : 6 heures
60 $ / personne

8. INITIATION AU DÉBROUSSAILLAGE
Formateur : Jean-Guy Lavoie
Nombre maximum de participants : 8
Nombre minimum de participants : 6
Durée approximative : 6 heures
40 $ / personne

9. INITIATION AU WEB
Formateur : à déterminer
Nombre minimum de participants : 6
Durée approximative : 6 heures
50 $ / personne

Il est important de s'inscrire!

Confirmez votre participation aux activités de formation à Chantale Arseneault :
- Par courrier à l'aide du coupon (sur la UNE), au **284 rue Potvin, Rimouski, QC, G5L 7P5**
- Par courriel, à **carseneault@upa.qc.ca**
- Par téléphone, au **418 723-1939** poste 4506 ou cell. : **418 392-0386**

* Veuillez noter que les prix sont sujets à ajustement.

CALENDRIER	DATES
MRC de La Mitis / de Rimouski-Neigette / des Basques	
1. Entretien et affûtage de la scie à chaîne	1 février 2020
2. Conseils préventifs pour l'abattage d'arbres en forêt	21 septembre 2019
3. Comptabilité et fiscalité forestière	22 février 2020
4. Normes de façonnage – Déroulage	21 septembre 2019
5. Initiation à la comptabilité	8 février 2020
6. Réglementation et aménagement	14 septembre 2019
7. Petit traité de l'arpentage à l'usage des propriétaires de lots boisés	7 septembre 2019
8. Initiation au débroussaillage	17 août 2019
9. Initiation au Web	8 février 2020
MRC de La Matanie / de La Matapédia / MRC d'Avignon (Les Plateaux)	
1. Entretien et affûtage de la scie à chaîne	25 janvier 2020
2. Conseils préventifs pour l'abattage d'arbres en forêt	14 septembre 2019
3. Comptabilité et fiscalité forestière	15 février 2020
4. Normes de façonnage – Déroulage	14 septembre 2019
5. Initiation à la comptabilité	1 février 2020
6. Réglementation et aménagement	21 septembre 2019
8. Initiation au débroussaillage	24 août 2019
9. Initiation au Web	1 février 2020
MRC de Rivière-du-Loup / MRC de Témiscouata	
1. Entretien et affûtage de la scie à chaîne	8 février 2020
3. Comptabilité et fiscalité forestière	29 février 2020
4. Normes de façonnage – Déroulage	28 septembre 2019
5. Initiation à la comptabilité	15 mars 2020
6. Réglementation et aménagement	28 septembre 2019
8. Initiation au débroussaillage	31 août 2019
9. Initiation au Web	15 mars 2020

POUR TOUS VOS PROJETS DE RÉCOLTE EN FORÊT PRIVÉE

NOUVELLEMENT IMPORTATEUR DE LA MARQUE SAMPO ROSENLEW

DES PORTEURS ADAPTÉS À LA FORÊT PRIVÉE ET D'ÉCLAIRCIE, MESURANT 8 PIEDS 4 POUCES ET AVEC UNE CAPACITÉ DE 10 TONNES. PRIX TRÈS CONCURRENTIELS.

Tous les détails au www.mecanomobilerl.com
Également dépositaire direct de la compagnie KESLA

MÉCANO MOBILE RL INC.

311, route 132 Est, Amqui
418-629-8111